

## COMPTE RENDU de réunion du Comité Syndical *Séance du 28 juin 2022*

|                           |    |   |
|---------------------------|----|---|
| <i>Nombre de délégués</i> |    | Le mardi 28 juin 2022 à 9h30, le <b>Comité Syndical de l'EPTB Gardons</b> s'est réuni en séance ordinaire à Cassagnoles, en la salle du Foyer, suite à la convocation du Comité Syndical en date du 09 juin 2022. |
| <i>En exercice</i>        | 31 |   |
| <i>Présents</i>           | 14 |   |
| <i>Votants</i>            | 16 |   |

### **Etaient présents (votants) :**

M. Max ROUSTAN (Alès Agglomération), M. Jacques PEPIN (Alès Agglomération), M. Sylvain ANDRE (Alès Agglomération), M. Frédéric GRAS (Alès Agglomération), M. Jean-Charles BENEZET (Alès Agglomération), Mme Méryl DEBIERRE (Alès Agglomération), M. Daniel VOLEON (Nîmes Métropole), M. Jean-François BERTIER (Nîmes Métropole), M. Bernard BARBERI (CC du Pays d'Uzès), M. Nicolas CARTAILLER (CC du Pont du Gard), M. David FURESTIER (CC Piémont Cévenol), M. François ABBOU (CC Causse Aigoual Cévennes), M. Pascal MARCHELIDON (CC des Cévennes au Mont Lozère), M. Xavier MOINE BRESSAND (CC du Pays de Sommières).

### **Absents représentés (votants) :**

Mme Geneviève BLANC (Alès Agglomération) représentée par M. François ABBOU (CC Causse Aigoual Cévennes), M. Jacques DAUTHEVILLE (CC Piémont Cévenol) représenté par M. David FURESTIER (CC Piémont Cévenol).

### **Autres personnes présentes**

M. GEORGES, Mme PRIAD, M. RETAILLEAU (EPTB Gardons), M. Vincent RAVEL (Alès Agglomération).

---

En vertu de l'article 10 V de la loi n°2021-1465 dont la promulgation est intervenue le 10 novembre 2021, le quorum adapté pour les assemblées délibérantes reste applicable jusqu'au 31 juillet 2022.

Le quorum étant réuni, le Président ouvre la séance à 9h30

Le Président présente les pouvoirs en sa possession :

- Pouvoir de Mme Geneviève BLANC (Alès Agglomération) à M. François ABBOU (CC Causse Aigoual Cévennes),
- Pouvoir de M. Jacques DAUTHEVILLE (CC Piémont Cévenol) à M. David FURESTIER (CC Piémont Cévenol)

Il informe l'assemblée que 2 points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Point 12 – renouvellement de la ligne de trésorerie,
- Point 13 – Questions diverses : le livre bleu de l'ANEB

L'assemblée approuve à l'unanimité l'intégration de ces points à la séance du Comité Syndical.

## **Point 1 – PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 15 mars 2022**

---

Le Président rappelle que le Procès-verbal de séance du 15 mars 2022 a été transmis aux délégués. Il demande si ce Procès-Verbal appelle des observations.

Aucune remarque n'est formulée – le Procès-verbal de séance du 15 mars 2022 est validé à l'unanimité.

## **Point 2 - INFORMATION SUR LES ACTES ET MARCHES PASSES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIR AU BUREAU ET AU PRESIDENT**

Délibération n° 2022/30

---

### **Marchés publics**

Le Président rappelle qu'un certain nombre de commandes sont passées dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par le Comité Syndical. Il est tenu d'en rendre compte à chaque réunion de Comité Syndical. Le tableau qui présente les marchés et commandes diverses passés entre le 1<sup>er</sup> mars et le 12 mai 2022 est joint à la présente délibération.

### **Conventions**

Convention BRGM – 593 200 TTC – Opération 144ESO2

Convention de recherche et développement partagés relative à l'étude hydrogéologique des aquifères des alluvions du Gardons et du barrage souterrain expérimental d'Attuech, des aquifères des molasses miocènes du bassin d'Uzès (643AD01 et 02) et des calcaires urgoniens de la fontaine d'Eure (543AF) – caractérisation de la structure et du fonctionnement de ces systèmes pour une gestion durable de la ressource.

### **Ligne de Trésorerie – Emprunt**

Il n'a pas été conclu de nouvel emprunt ou ligne de trésorerie.

Le comité Syndical prend acte de ces informations.

1 annexe

## **Point 3 – MODIFICATION DE PLAN DE FINANCEMENT -**

---

Sans objet lors de cette séance

## **Point 4 – MANDATS SPECIAUX**

---

Sans objet lors de cette séance

## **Point 5 – MISE A JOUR DE L'ORGANIGRAMME**

Délibération n° 2022/31

---

Le Président expose au Comité Syndical que l'organigramme est mis à jour en intégrant les derniers agents recrutés :

- ➡ Mathilde CHAUVÉAU pour le poste de chargée de mission « Gestion quantitative »,
- ➡ Nathalie VANHERLE pour le poste de chargée de mission « Communication / sensibilisation ».

Il est par ailleurs ajouté « comptabilité » dans l'intitulé du poste « Recettes » occupé par Frédérique PRIAD. Compte tenu de l'évolution des missions de cet agent, la saisie et le suivi comptable du fonctionnement courant et du fonctionnement de l'équipe verte sont désormais intégrés dans la fiche de poste de l'agent.

L'organigramme mis à jour est joint en annexe.

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

➔ APPROUVE le nouvel organigramme.

1 ANNEXE

## **Point 6 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> Classe**

**Délibération n° 2022/32**

Le Président expose à l'assemblée qu'un agent actuellement Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe peut accéder à l'emploi d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe par avancement de grade, à compter du 01/12/2022.

Afin de promouvoir cet agent, il convient de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe, poste permanent à temps complet.

Le comité Syndical est appelé délibérer sur la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe.

Ainsi,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avancement de grade d'un agent,

Le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 01/12/2022.

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

➔ DECIDE

- D'adopter la proposition du Président,
- De créer un poste d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe permanent à temps complet à compter du 01/12/2022,
- De modifier ainsi le tableau des emplois,

| EMPLOI   | GRADE(S)<br>ASSOCIE(S)   | CATEGORIE | Ancien effectif | Nouvel effectif | Durée<br>hebdomadaire |
|--|--|-----------|-----------------|-----------------|-----------------------|
| Gestionnaire<br>ressources<br>humaines –<br>comptabilité et<br>secrétariat | Adjoint<br>Administratif<br>Principal 1 <sup>ère</sup><br>classe | C         | 0               | 1               | TC                    |

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

## Point 7 – ECHANGES AVEC COPERNIC (Québec) déplacement 2022

Délibération n° 2022/33

Le Président suspend la séance et signale que 3 élus concernés par la présente délibération ne prennent pas part à cette délibération. Il s'agit de Méryl DEBIERRE (1<sup>ère</sup> Vice-Présidente), Frédéric GRAS (Président de la CLE) et de François ABBOU (2<sup>ème</sup> vice-président).

### La séance continue avec 11 présents et 11 votants. Le quorum est maintenu.

Le Président rappelle qu'il a été engagé un partenariat avec l'organisme de bassin versant québécois COPERNIC, qui assure la gestion de la rivière Nicolet (délibération n°48/2013 du 15 octobre 2013). Ainsi, l'EPTB Gardons a accueilli en **février 2014** une délégation de COPERNIC, composée du Président et de la directrice.

Dans le cadre de ce partenariat, nous nous sommes rendus au Québec entre le **12 et le 20 octobre 2014** (cf délibération n°31/2014 du 2 juillet 2014). La délégation de l'EPTB Gardons était composée de Geneviève BLANC, François ABBOU et Lionel GEORGES.

Ce voyage fut particulièrement enrichissant. Nous avons pu partager les enjeux de nos bassins versants et nos modes de gestion. Ce partenariat s'est enrichi d'un organisme de l'Ontario (Conservation Nation Sud – Est de l'Ontario – créé en 1947 pour gérer la rivière Nation Sud), qui avait déjà des contacts avec COPERNIC.

Nos partenaires nous ont à nouveau rendu visite du **9 au 13 mars 2015**. Cette visite de nos partenaires canadiens a été l'occasion de parfaire nos échanges, d'améliorer la connaissance de nos territoires et problématiques et d'élaborer un projet de partenariat.

Nous avons validé la charte de jumelage le 17 décembre 2014 (délibération n°76/2015) et autorisé le président à la signer et ainsi acté la prolongation du partenariat. La charte de jumelage a été signée lors d'un déplacement au Canada, réparti entre COPERNIC (Québec) et CNS (Ontario), entre le **15 et le 21 mai 2016**. La délégation de l'EPTB était composée de Jacques LAYRE, François ABBOU, Geneviève BLANC et Lionel GEORGES.

Nous avons accueilli nos partenaires du **19 au 23 juin 2017**. Il s'agissait à la fois de poursuivre le partenariat général mais aussi d'un appui de COPERNIC pour la concertation sur le sous bassin versant de l'Ourne (convention spécifique).

Enfin une délégation de l'EPTB Gardons s'est déplacée à nouveau au Québec du **3 au 7 juin 2019** (délibération n°2019/6 du 25 février 2019). Elle était composée de Geneviève BLANC, Jacques BOLLEGUE et François ABBOU pour les élus et de Régis NAYROLLES et Jean Philippe REYGROBELLET pour les services. Les échanges ont permis de souligner une nouvelle fois les multiples passerelles techniques et les complémentarités existantes entre les deux syndicats. Cette

semaine d'échanges a été marquée par la participation au forum des communautés résiliente porté par le ROBVQ (Regroupement des Organismes de Bassin Versant du Québec, équivalent de l'ANEB pour la France). Les partages d'expériences et les ateliers mettant en pratique différentes démarches collaboratives ouvrent des perspectives sur la participation des acteurs locaux aux projets portés par l'EPTB Gardons.

Une réunion en visio-conférence s'est déroulée le **5 février 2021** en présence du Président de COPERNIC et de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de l'EPTB Gardons et des directeurs. Cette réunion a permis aux (nouveaux) élus de se rencontrer et de formuler un souhait commun de poursuivre le partenariat dès que la crise sanitaire le permettrait. Les directeurs ont été chargés de préparer la prochaine rencontre entre les structures.

Le nouveau directeur de COPERNIC, Rémi GAUDREAU, et le directeur de l'EPTB Gardons se sont réunis en visio-conférence le **16 février 2022**. Ils ont convenu l'organisation d'une visite de l'EPTB Gardons au Québec en octobre 2022 afin de conforter le partenariat et de poursuivre les partages d'expérience et de compétence, notamment sur les thèmes de la gestion quantitative et du changement climatique.

La délégation envisagée pour se rendre au Québec pourrait être composée de Méryl DEBIERRE (1<sup>ère</sup> Vice-Présidente), Frédéric GRAS (Président de la CLE) et de François ABBOU (2<sup>ème</sup> vice-président) pour les élus. Cette délégation d'élus permet de conforter le partenariat avec des responsables des deux 2 structures, l'EPTB et la CLE, tout en conservant la mémoire des échanges passés par la présence de François ABBOU. Pour les services il est envisagé d'associer Lionel GEORGES, pour le confortement du partenariat et la vision stratégique des thématiques retenues et de François JOURDAIN, chargé de mission gestion quantitative.

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ VALIDE le programme d'échange 2022 avec COPERNIC,
- ➔ DIT que les élus suivants participeront à cet échange pour lequel ils disposeront d'un mandat spécial :
  - Méryl DEBIERRE (1<sup>ère</sup> Vice-Présidente),
  - Frédéric GRAS (Président de la CLE),
  - François ABBOU (2<sup>ème</sup> vice-président).
- ➔ FIXE à 3000 € maximum le plafond des dépenses par élu (toutes dépenses confondues),
- ➔ DIT que les dépenses ont été prévues au budget 2022 (c/6532),
- ➔ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette décision.

A l'issue de cette délibération le Président suspend la séance qui reprend en réintégrant les 3 élus qui n'ont pas participé à la délibération sur le mandat spécial attribué pour l'échange avec COPERNIC.

**La séance reprend avec 14 présents et 16 votants. Le quorum est maintenu.**

**Point 8 – CREATION DE NOUVEAUX OUVRAGES PIEZOMETRIQUES POUR LE SUIVI DES KARSTS URGONIEN ET HETTANGIEN – op 173PIEZO** **Délibération n° 2022/34**

---

Le Président rappelle l'action en cours sur les karsts.

Les karsts Hettangien et Urgonien, situés respectivement sur le secteur d'Alès-Galeizon et sur le bassin de Saint-Chartes, sont des aquifères complexes, présentant des ressources en eau importantes pour le bassin et entretenant de fortes relations hydrauliques (recharge, vidange) avec le Gardon d'Alès et le Gardon. Le karst Hettangien est la principale ressource eau utilisée pour l'alimentation en eau potable de la ville d'Alès et 20 communes du bassin alésien (champs captant de Dauthunes et Plantiers – Alès agglomération).

L'EPTB Gardons a porté, sur la période 2016-2020, une étude de connaissance des karst Urgonien et Hettangien, afin de mieux comprendre le fonctionnement hydrogéologique de ces aquifères insuffisamment connus.

Cette étude a produit :

- ➔ Une description du fonctionnement de ces aquifères karstiques : structures, extensions, relations avec les aquifères frontaliers ;
- ➔ Une description spatio-temporelle et une évaluation des flux d'eau : flux d'entrée, circulations souterraines, restitutions au Gardon, estimation des réserves potentielles ;
- ➔ Des conclusions sur l'efficacité des soutiens d'étiage des barrages de Sainte Cécile d'Andorge et des Cambous ;
- ➔ Une déclinaison opérationnelle, proposant une cartographie de détermination a priori des impacts potentiels de prélèvements dans les karsts sur les débits du Gardon en période estivale.

L'étude conclut également sur l'importance de poursuivre et compléter le suivi piézométrique des karsts dans la durée, afin d'affiner ces résultats et d'assurer la gestion de ces ressources en eau. Ce suivi piézométrique est nécessaire pour améliorer la connaissance des échanges nappe/rivière, des dynamiques de pertes et restitution et de confirmer ou corriger les hypothèses proposées par l'étude sur les circulations d'eau souterraines (trajet supposé du Gardon souterrain).

Ce suivi piézométrique proposé s'inscrit dans les actions I-2.5 et I-2.6 du PGRE, les actions A-I-2.5 et A-I-2.6 du contrat de rivière et l'action A2-2e du SAGE visant le maintien du suivi piézométrique sur le karst urgonien et la mise en place d'un réseau de suivi complémentaire des eaux souterraines.

### **Détails de l'opération**

L'étude hydrogéologique des karst Hettangien et Urgonien (2016-2020) recommande la mise en place de 3 nouveaux piézomètres sur le Karst Hettangien et 4 nouveaux piézomètres sur le karst Urgonien.

Une analyse des suivis piézométriques existants et des connaissances hydrogéologiques actuelles nous permet de proposer, après échange avec le BRGM, la mise en place de 3 nouveaux piézomètres (2 sur le karst Urgonien et 1 sur le karst Hettangien) permettant de répondre de manière optimisée aux besoins de connaissance prioritaires sur les deux karsts. Les secteurs de localisation de ces ouvrages sélectionnés sont figurés sur les cartes pages suivantes.

#### **Sur l'Hettangien :**

*Site sélectionné :*

- ➔ **Piézomètre des Améliens** : piézomètre situé à la limite des alluvions du Gardon dans la zone de perte et de l'Hettangien. Ce piézomètre permettrait de mieux comprendre les dynamiques d'échange nappe-rivière dans la zone de perte. Il est qualifié d'un degré de priorité « haut » par l'étude du karst Hettangien.

*Autres sites identifiés par l'étude, non sélectionnés :*

- ➔ **Piézomètre de Montredon :** La finalité de ce piézomètre est de comprendre les variations piézométriques de l'unité centrale du karst Hettangien (panneau de Montredon), alimentée par les infiltrations du Gravelongue et du Rieu Sec ainsi que par l'infiltration des eaux de pluie, et dont les eaux circulent assez rapidement et émergent aux sources de la Tour et de Dauthunes. Il avait été identifié en substitution de l'ouvrage de Pallières qui n'avait pu être instrumenté à la suite de l'étude (le passage caméra lors du diagnostic avait mis en évidence un effondrement à une vingtaine de mètres de profondeur obstruant l'ouvrage).

Lors de ce diagnostic, un piézomètre existant sur la commune de Soustelle (Croix des Vents) (localisation ci-dessous), situé en bordure Ouest du panneau de Montredon, avait été identifié et équipé comme intéressant pour décrire les arrivées d'eau dans le système par la bordure ouest du panneau. Une première analyse des variations piézométriques enregistrées au droit de cet ouvrage rend compte d'une dynamique influencée par des infiltrations d'eau de surface et conduit à penser que ce piézomètre est bien représentatif du panneau de Montredon.

En conséquence, la mise en place d'un piézomètre supplémentaire sur Montredon n'est pas jugée prioritaire.

- ➔ **Piézomètre de Drulhes :** la finalité de ce piézomètre serait de valider l'hypothèse de l'absence de flux vers le karst du Jurassique Supérieur. L'étude du karst Hettangien, et plus récemment l'étude du Jurassique Supérieur actuellement en cours, conduisent à penser qu'il s'agit de flux soient inexistants soit très faibles (quelques l/s ?), potentiellement non détectables. Il y a donc un fort risque d'aboutir à un piézomètre sec et présentant un coût élevé. Cette option est donc écartée.

Sur l'Urgonien :

*Site sélectionné :*

- ➔ **Piézomètre du flanc Nord de la combe de Sanilhac :** ce piézomètre permettra de valider ou corriger les hypothèses de chemins de l'eau souterraine dans le système karstique proposée par l'étude.

Sur la base des connaissances géomorphologiques disponibles, l'étude a proposé deux principales hypothèses de chemin souterrain de l'eau illustrées page suivante (flèches violettes), l'hypothèse privilégiée étant le passage le long de la bordure Nord du bassin de Saint-Chartes puis redescendant dans l'axe du village de Sanilhac. Seul un suivi piézométrique sur le massif urgonien au Nord du village de Sanilhac permettrait de valider cette hypothèse.

Le tracé des circulations souterraines est essentiel pour l'estimation des niveaux d'impacts des prélèvements souterrains sur les débits du Gardon. En effet, plus un prélèvement dans le karst est proche du Gardon souterrain, plus son impact sur les débits du Gardon en surface pourra être élevé.

- ➔ **Piézomètre Bordnègre** - Ce piézomètre présente un double intérêt :
  - Il permettra d'appréhender les variations de la nappe du flanc sud de l'anticlinal de l'Uzège et préciser le potentiel flux souterrain à destination du Gardon aval (Collias – Remoulins) ;
  - Il est également intéressant pour l'étude en cours portant sur les aquifères des molasses miocènes du bassin de l'Uzège et des calcaires urgoniens de la Fontaine d'Eure menée sous convention de recherche entre l'EPTB Gardons et le BRGM.

*Autres sites identifiés par l'étude, non sélectionnés :*

- ➔ **Piézomètre proche de Dions :** Ce piézomètre a vocation à préciser les dynamiques d'échange nappe-rivière au niveau de la zone de perte aval du Gardon. Or il existe déjà un piézomètre du réseau BRGM à proximité du pont Saint-Nicolas qui permet de renseigner ces échanges nappe-rivière en zone de pertes. Un nouvel ouvrage sur ce secteur n'est donc pas jugé prioritaire.

- ➔ Piézomètre au droit des sources de la Baume : ce piézomètre est qualifié d'un degré de priorité « moyen » par l'étude hydrogéologique du karst Urgonien, et présente d'importantes difficultés d'accès et de contraintes réglementaires. Il n'a donc pas été retenu.

### Calendrier et montant prévisionnel pour la mise en place de 3 nouveaux piézomètres dans les karsts Hettangien et Urgonien

#### Montant prévisionnel

Les montants prévisionnels sont basés sur une première évaluation des besoins de forations comme suit :

- ➔ Sanilhac : ouvrage de 100 m de profondeur dont 20 m de tubage à l'avancement<sup>1</sup>,
- ➔ Bordnegre : ouvrage de 80 m de profondeur, avec tubage à l'avancement sur toute la profondeur ;
- ➔ Améliens : ouvrage de 50 m de profondeur.

|  | <b>Montant HT</b> |
|--|-------------------|
| Maitrise d'œuvre : rédaction cahier des charges technique, réalisation dossier Loi sur l'eau, prestation préalable au forage (reconnaissance terrain ...), détermination des coupes géologiques et rapport DOE, suivi forage et rapport fin de travaux, nivellement (3 ouvrages) | 16 800            |
| Travaux de foration (3 ouvrages)   | 65 000            |
| Instrumentation des piézomètres (3 ouvrages) - capteurs température, pression, conductivité - dispositif de télétransmission et abonnement   | 18 900            |
| Divers et imprévus (10%)   | 10 070            |
| <b>Total :</b>   | <b>110 770</b>    |

#### Plan prévisionnel de financement

Le plan prévisionnel de financement porte sur le montant HT soit 110 770 euros.

- ➔ Agence de l'eau (50 %) : 55 385 €
- ➔ Région (20%) : 22 154 €
- ➔ Département du Gard (10%) : 11 077 €
- ➔ EPTB Gardons (20%) : 22 154 €

L'avance de TVA sera réalisée par l'EPTB soit 22 154 €

#### Autorisation de programme

Le projet s'étalant sur 2 ans, il est nécessaire de prévoir une autorisation de programme avec crédit de paiement :

| 2022                | 2023                 |
|---------------------|----------------------|
| <b>13 292 € TTC</b> | <b>119 632 € TTC</b> |

<sup>1</sup> Le tubage à l'avancement est une technique de forage dans laquelle le forage et le tubage sont effectués simultanément, cette technique réduit les risques d'effondrement lors du forage et s'avère nécessaire pour des forages dans des sols difficiles, notamment en présence de roches ou formations meubles.

## Nature de la procédure de passation du marché

Il est envisagé :

- Une consultation au 2<sup>nd</sup> semestre 2022 et 1<sup>er</sup> trimestre 2023 ;
- La réalisation des 3 piézomètres en 2023.

Un maître d'œuvre d'hydrogéologue accompagnera les travaux de forations, réalisera les dossiers réglementaires et les coupes géologiques.

Il n'est pas prévu à ce stade de coût lié à des acquisitions foncières, un travail préalable d'analyse foncière sera effectué et ciblera en priorité des parcelles publiques.

### Après en avoir délibéré, L'assemblée, à l'unanimité,

- ➔ APPROUVE que l'EPTB Gardons se porte maître d'ouvrage du portage de la création de 3 nouveaux piézomètres dans les karsts urgonien et hettangien, dans les conditions définies ci-avant,
- ➔ APPROUVE l'autorisation de programme avec crédits de paiement,
- ➔ APPROUVE le plan prévisionnel de financement et AUTORISE le Président à solliciter les financeurs,
- ➔ DONNE MANDAT au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour entreprendre toute démarche ou procédure et pour signer toutes les pièces, conventions, actes et documents, ainsi que leurs éventuelles modifications, nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette décision,
- ➔ DONNE MANDAT au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour entreprendre toute démarche et à signer tout dossier de demande d'autorisation ou de déclaration au titre du Code de l'Environnement,

1 ANNEXE

## Point 9 – FESTIVAL EMERGENCE A ARAMON op 181EMER

Délibération n° 2022/35

Le Président expose aux élus que l'événement des 20 ans de la crue de septembre 2002 a initié la création d'un nouveau festival tourné pleinement vers la gestion de l'eau : le festival Emergences à Aramon du 9 au 11 septembre 2022.

Pour commémorer cette date tout en regardant vers l'avenir, les organisateurs, l'association Emergences, ont imaginé une immersion dans l'univers passionnant de l'Eau, ses musiques, ses histoires, ses enjeux, ses symboliques, et ses bienfaits....

L'EPTB Gardons, partenaire de cet événement, matérialise son intervention en prenant en charge les actions en lien avec la gestion de l'eau :

- ➔ 2 tables rondes,
- ➔ Des parcours de sensibilisation dont un événement spécifique sur la zone humide des Paluns,
- ➔ Une présence pour des échanges en continu sur la gestion de l'eau.

Nous avons délibéré le 15 mars pour la prise en charge de notre participation sur la base d'un montant maximum de 17 000 €TTC (délibération n°2022 / 18). Nous avons amélioré notre programme et prévu une demande de financement. La présente délibération remplacera celle du 15 mars 2022.

## **Objectifs**

L'objectif de cet événement et de la participation de l'EPTB Gardons est de développer ses actions de communication et de sensibilisation, initiées par le SAGE et déclinée dans les différents outils opérationnels de mise en œuvre (contrat de rivière, PGRE).

## **Détail de l'opération**

### **Tables rondes**

Le programme n'est pas totalement finalisé, les tables rondes sont en cours de construction. Toutefois il apparait 2 temps particuliers pour les tables rondes :

- ➔ **Vendredi 9 septembre – 14h -16h** - Inondations, phénomènes climatiques exceptionnels, dérèglement, les enjeux de l'adaptation du territoire et des hommes en collaboration avec le Centre Icareward Unesco et bien entendu l'EPTB Gardons - Médiation Michel Flandrin, journaliste. Ce premier temps dispose d'une entrée inondation (il s'agit des 20 ans de la crue de septembre 2002) mais que l'EPTB Gardons souhaite ouvrir sur un autre regard : changement climatique dans son ensemble dont sa déclinaison globale sur le Département (Etude Eau et climat), l'adaptation et la mal adaptation, les solutions fondées sur la nature, la notion de bassin versant (Aramon est le point le plus à l'aval)...Le Centre Icareward Unesco est un centre de recherche sur Montpellier qui apporterait la vision scientifique et à grande échelle et l'EPTB Gardons le volet opérationnel et de plus petite échelle, le bassin versant,
- ➔ **Samedi 10 septembre 2022 -14h – 16h** - Table ronde ressource en eau : changement climatique (Etude Eau et climat), la notion de bassin versant à travers le fonctionnement du karst Urgonien, les enjeux locaux de la ressource en eau (déséquilibre, le Rhône, une ressource qui est loin d'être inépuisable, actions locales regroupées dans le PGRE, lien avec le Plan climat...).

L'EPTB prend en charge la totalité de l'organisation des 2 événements.

### **La zone humide des Paluns, temps forts du festival pour l'EPTB Gardons**

L'investissement important de l'EPTB Gardons sur la préservation et la restauration de la zone humide des Paluns constitue un support important de la sensibilisation que souhaite porter l'EPTB Gardons durant le festival. La zone humide des Paluns constitue le thème de la journée du dimanche 11 septembre avec de multiples événements qui associent art et gestion de l'eau : des moments artistiques (sieste sonore, « Toile Tissée » Violoncelle et Fildéfériste, conteur Occitan) constitue l'entrée et le fil conducteur de la sensibilisation sur la zone humide et plus largement sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Cette action pédagogique et de découverte du monde de l'eau prend la forme de parcours de sensibilisation (animation par des spécialistes des zones humides et l'EPTB Gardons) : balade commentée, présentation de projet, les actions concrètes avec un support terrain...

### Des parcours de sensibilisation, inondation et ressource en eau/milieus aquatiques

Des parcours de sensibilisation sont en cours de construction :

- ➔ Inondation : marche à travers la ville pour découvrir les ouvrages hydrauliques (digue, vanne des Agasses...) et le fonctionnement complexe en crue (plaine inondable, équilibre Gardon/Rhône/barrage de Vallabrègues). Utilisation du topo guide - Mémoire des risques - « Aramon entre Rhône et Gardon » réalisé par l'Union APARE-CME, CPIE des Pays de Vaucluse.
- ➔ Ressource en eau et milieux aquatique : marche dans les gorges du Gardon jusqu'aux résurgences de la Baume : partenariat avec le SM des Gorges du Gardon en discussion pour associer la présentation des enjeux naturels et des enjeux aquatiques (ressource en eau, fonctionnement du karst, la ripisylve...).

Ces parcours sont pris en charge par l'ETB Gardons et seront intégrés dans le programme.

### Action culturelle avec les élèves du Centre de Loisirs - Mémoire Immémorielle des Inondations

Une action spécifique avec les enfants (centre culturelle) visant à produire des supports diffusés lors du festival. L'entrée est liée aux inondations mais le champ des investigations peut être élargi à ce que représente les cours d'eau et l'eau pour ce jeune public.

### Montant financier

Le budget détaillé de l'opération est le suivant :

| Opération   | Montant (€TTC) |
|---|----------------|
| <b>Forum / Tables rondes</b>  |                |
| Prise en charge 8 intervenants  | 1560           |
| 4 intervenants Techniciens Cachet et charges (2 jours préparation + 1 régisseur, 1 tech son et 1 accueil x 3 jours) | 2250           |
| Médiateur 2 tables rondes   | 500            |
| Location équipements  | 1000           |
| Documentation communication (forum, programme...)   | 500            |
| Préparation, organisation colloque, suivi, frais de structures  | 1162           |
| Total table ronde   | <b>6972</b>    |
| <b>Zones humides des Paluns</b>   |                |
| Volet artistique (Sub aqua, toile tissée, conteur)  | 4 010          |
| Intervenants (naturalistes, animation grand public)   | 2 500          |
| Location équipements  | 500            |
| Total Zones humides des Paluns  | <b>7010</b>    |
| <b>Parcours de sensibilisation</b>  |                |
| Intervenants – Ressource en eau et milieux  | 500            |
| Transport – Ressource en eau et milieux aquatiques  | 500            |
| Total Parcours de sensibilisation   | <b>1000</b>    |
| <b>Support jeune public (support de communication avec les élèves du centre de loisirs)</b>                         |                |
| Médiation   | 1200           |

|   |               |
|---|---------------|
| Montage (dérushage, montage, illustration sonore) | 3000          |
| Total support jeune public                        | 4200          |
| Divers et imprévus                                | 1 818         |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>22 000</b> |

L'association EMERGENCES a présenté le budget prévisionnel sur lequel elle sollicite l'aide de l'EPTB Gardons au titre d'une subvention versée pour l'organisation de cet évènement.

| Opération   | Montant (€TTC) |
|---|----------------|
| <b>Forum / Tables rondes</b>  |                |
| Prise en charge 8 intervenants  | 1560           |
| 4 intervenants Techniciens Cachet et charges (2 jours préparation + 1 régisseur, 1 tech son et 1 accueil x 3 jours) | 2250           |
| Médiateur 2 tables rondes   | 500            |
| Location équipements  | 1000           |
| Documentation communication (forum, programme...)   | 500            |
| Préparation, organisation colloque, suivi, frais de structures  | 1162           |
| <b>Total tables rondes</b>  | <b>6972</b>    |
| <b>Zones humides des Paluns</b>   |                |
| Volet artistique (Sub aqua, toile tissée, conteur)  | 4 010          |
| Location équipements  | 500            |
| <b>Total Zones humides des Pal :uns</b>   | <b>4 510</b>   |
| <b>Support jeune public (support de communication avec les élèves du centre de loisirs)</b>                         |                |
| Médiation   | 1200           |
| Montage (dérushage, montage, illustration sonore)   | 3000           |
| <b>Total support jeune public</b>   | <b>4200</b>    |
| Divers et imprévus  | 1 318          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>17 000</b>  |

## Plan prévisionnel de financement

Le plan prévisionnel de financement porte sur le montant TTC de 22 000 €. Il est le suivant :

|                 |      |               |
|-----------------|------|---------------|
| Agence de l'eau | 70 % | soit 15 400 € |
| Région,         | 10%  | soit 2 200 €  |
| EPTB Gardons    | 20%  | soit 4 400 €  |

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ APPROUVER la participation de l'EPTB Gardons au festival Emergences à Aramon dans les conditions détaillées ci-dessus,
- ➔ APPROUVE l'attribution d'une subvention de 17 000 € à l'association EMERGENCES, à inscrire au c/6574,
- ➔ DIT que ce montant est un montant maximum qui pourra toutefois être indexé à la baisse en fonction du montant final de dépenses présentées par l'association,

- ➔ DIT qu'une convention à intervenir entre l'EPTB Gardons et l'association EMERGENCES précisera les modalités de partenariat et de versement de la subvention,
- ➔ APPROUVE le plan prévisionnel de financement
- ➔ AUTORISE le Président à solliciter les financeurs,
- ➔ DONNE MANDAT au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour entreprendre toute démarche ou procédure et pour signer toutes les pièces, conventions, actes et documents, ainsi que leurs éventuelles modifications, nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette décision.

## Point 10 – STRATEGIE D' ACTIONS SUR DES ZONES HUMIDES A FORT INTERET DE GESTION OU DE RESTAURATION – op 182ZHFI Délibération n° 2022/36

---

Le Président rappelle que l'EPTB Gardons a engagé plusieurs actions en faveur de la préservation des zones humides.

En France mais également dans le monde, la majeure partie des zones humides a disparu en un siècle. Ces milieux souvent qualifiés d'improductifs ou d'insalubres s'effacent au profit de grands projets d'infrastructure, d'urbanisation ou agricole. Ils ne représentent plus que 5% environ du territoire national et leur dégradation se poursuit. Leurs « services écosystémiques » sont pourtant essentiels à l'Homme : épuration de l'eau, réduction des débits en crue, restitution progressive de l'eau en été, participation à des micro-climats frais, habitats écologiques majeurs.

Face à ce constat, les principaux acteurs publics mondiaux, européens et nationaux sont mobilisés. La compétence GEMAPI de l'EPTB Gardons intègre la préservation et l'amélioration des milieux aquatiques et humides.

En 2013, l'EPTB Gardons a conduit une réflexion pour définir une stratégie d'actions en faveur des zones humides sur le bassin versant.

Ce travail a été suivi par un Comité de Pilotage regroupant l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental du Gard, le Conseil Régional, la DDTM, l'OFB, la Chambre d'Agriculture, le Parc National des Cévennes, le Conservatoire Botanique National Méditerranéen, le Conservatoire des Espaces naturels du Languedoc Roussillon et un élu représentant la Commission Locale de l'Eau.

La stratégie arrêtée en 2015 par le Comité Syndical de l'EPTB Gardons est composée des 10 objectifs suivants :

- ➔ OBJECTIFS GLOBAUX, à mener à l'échelle de l'ensemble du bassin versant :
  - **Objectif 1** : Intégrer les zones humides dans les documents de planification.
  - **Objectif 2** : Sensibiliser les acteurs locaux et le public.
  - **Objectif 3** : Porter à connaissance des administrations.
  - **Objectif 4** : Améliorer les connaissances sur le bassin versant.
  - **Objectif 5** : S'intégrer dans les dossiers de « compensation » au titre de la loi sur l'eau.
- ➔ OBJECTIFS D'INTERVENTIONS LOCALES, intéressant des sites en particulier :
  - **Objectif 6** : Préserver les zones humides fonctionnelles.
  - **Objectif 7** : Étendre leurs surfaces aux zones humides potentielles périphériques.
  - **Objectif 8** : Améliorer les zones humides dont les fonctions sont dégradées.

- **Objectif 9** : Restaurer les zones humides non fonctionnelles.
- **Objectif 10** : Reconquérir des zones humides.

L'EPTB Gardons porte directement des démarches de restauration de zones humides, comme sur les Paluns à Aramon, l'Allarenque entre Lédignan et Cardet, ou dans le cadre du plan de gestion durable sur le Gardon d'Alès aval.

Depuis quelques années l'EPTB Gardons doit également répondre à des demandes de plus en plus précises des communes, des EPCI, mais également de certains particuliers, pour une aide à ou une participation active à la gestion de zones humides.

Ainsi, l'EPTB Gardons accompagne actuellement l'élaboration du plan de gestion sur la zone humide du Clau de Trouillas sur St Hilaire de Brethmas pour Alès Agglomération, la restauration d'une prairie humide à Arpaillargues et la reconstitution d'une ripisylve humide à St Christol Les Alès dans le cadre de compensations écologiques de projets d'aménagements, la recherche de site de compensation pour les travaux de sécurisation du barrage de Ste Cécile d'Andorge et le projet de gestion d'une prairie humide pâturée en bordure de la RN106 à Sauzet.

Des demandes nouvelles parviennent régulièrement à l'EPTB Gardons et les inventaires des zones humides réalisés entre 2013 et 2028 ne suffisent pas à orienter les demandeurs sur des actions concrètes de gestion ou de restauration. Pour gagner en réactivité face à ces sollicitations, il est nécessaire de lancer une mission d'accompagnement intégrant une analyse des enjeux, des pressions et d'un premier niveau de préconisation sur les zones humides concernées.

La présente délibération détaille le contenu de cette mission.

Cette action est en cohérence avec le **SDAGE RMC**, le **SAGE des Gardons** et avec les 10 objectifs de la **stratégie d'actions sur les zones humides** portée par l'ETB Gardons.

## **Objectifs**

- ➔ Définir les enjeux et pressions observées sur les zones humides à fort potentiel sur lesquelles l'EPTB Gardons est sollicité,
- ➔ Elaborer un premier niveau d'actions de conservation ou d'amélioration de l'état de ces zones humides,
- ➔ Transmettre ces informations aux propriétaires et porteurs de projets potentiels et les accompagner le cas échéant.

## **Détail de l'opération**

Cette étude ne concerne que les zones humides stratégiques pour le bassin versant des Gardons.

Les inventaires réalisés précédemment confirment que, sur notre territoire, environ 95% des zones humides sont des ripisylves. Si des démarches de préservation et d'extension de ces milieux sont incontournables, l'EPTB Gardons assure déjà l'accompagnement des porteurs de projet avec ses moyens et compétences propres.

Il n'en est pas de même pour des milieux plus rares, riches et variés que sont les prairies humides, les mares temporaires, les marais, les concrétions de tuf,... qui nécessitent une compétence écologique plus complète et une approche plus poussée sur les apports quantitatifs et qualitatifs en eau permettant son fonctionnement.

L'étude se concentrera donc sur ces milieux particuliers. Les actions seront lancées en fonction des sollicitations de l'EPTB Gardons ou des opportunités de gestion. Ce préalable permettra de s'assurer que les préconisations de gestion seront effectivement prises en considération.

L'EPTB Gardons pourra dans certains cas (très fort potentiel fonctionnel ou opportunité foncière) choisir d'intégrer des zones humides à enjeux stratégiques sans qu'une demande ait été initialement formulée.

L'étude de chaque zone humide se décomposera en trois phases :

1. L'étude visera dans un premier temps à définir les limites actuelles, au titre de l'arrêté de 2008 (flore ou pédologie caractéristiques), de chaque zone humide étudiée, puis à **caractériser son fonctionnement**, les habitats présents, les espèces floristiques et faunistiques stratégiques (indicatrices ou patrimoniales) afin d'en déterminer les enjeux de conservation.
2. Les **pressions affectant la zone**, ou risquant de l'affecter à court terme, seront également analysées. Elles pourront être par exemple liées à l'apport en eau, à l'usage des sols, à un projet d'aménagement à une évolution naturelle non souhaitée,... et concerneront autant la zone humide en tant que telle que son bassin d'alimentation.
3. Dans une troisième phase, des **propositions d'actions** de conservation, d'amélioration ou de restauration seront étudiées et constitueront une ébauche de plan de gestion.

Cette réflexion sera menée avec les acteurs impliqués sur chaque zone humide (mairie, porteur de projet, propriétaire, exploitant,...) afin de garantir une bonne compréhension des enjeux, mais également de définir des préconisations de gestion en adéquation avec les moyens, les compétences et les usages en place.

Selon les cas, l'OFB, la DDTM, la Chambre d'agriculture, syndicats locaux, porteurs Natura 2000,... pourront être associés à la démarche.

Les zones humides étudiées seront intégrées au site internet des « zones humides » de l'EPTB Gardons (<http://les-gardons.com/zoneshumides/>) dont la mise à jour et l'amélioration des fonctionnalités seront intégrées à l'étude.

Après l'étude, elles seront ensuite régulièrement suivies par l'EPTB Gardons afin d'estimer le niveau de préservation de ces milieux et accompagner la mise en œuvre des mesures de conservation ou d'amélioration prises par les gestionnaires (propriétaires, exploitants, porteurs de projets, collectivités). En cas de besoin, l'EPTB Gardons pourra engager une démarche complémentaire de conservation ou de gestion.

Ces zones humides pourront également, avec l'accord évident des propriétaires, être proposées à des opérateurs locaux recherchant des projets de compensation « zones humides » ou « espèces protégées » au titre du code de l'environnement. Ce système permet au gestionnaire et au propriétaire de mettre en place des mesures d'amélioration entièrement prises en charge par les porteurs des mesures compensatoires.

## **Montant financier global**

Le coût global de l'action est de : **30 000,00 € HT** (36 000,00 € TTC).

Ces actions sont à répartir sur 3 ans 2022, 2023 et 2024 :

| 2022      | 2023       | 2024       |
|-----------|------------|------------|
| 6 000 TTC | 18 000 TTC | 12 000 TTC |

## **Plan de financement**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant (**montant TTC**) :

|                   |      |                      |
|-------------------|------|----------------------|
| Agence de l'Eau : | 70%  | <b>(25 200,00 €)</b> |
| Région :          | 10%  | <b>( 3 600,00 €)</b> |
| Autofinancement : | 20%  | <b>( 7 200,00 €)</b> |
| TOTAL :           | 100% |                      |

Le plan prévisionnel de financement n'est pas stabilisé. Il est proposé de lancer l'action si elle est financée a minima à 50%.

## **Lien avec le contrat de rivière**

Cette action est en cohérence avec les fiches opérations C-IV-1, 2 et 3 du contrat de rivière.

## **Lien avec le SAGE des Gardons**

Cette action est en cohérence avec plusieurs dispositions du SAGE des Gardons, notamment des dispositions D2-2, D2-3 et D2-4.

## **Démarrage anticipé de la prestation**

Compte tenu du souhait de répondre rapidement aux sollicitations en cours, il pourrait être nécessaire de débiter l'opération avant obtention des arrêtés définitifs d'attribution des financements sous couvert de l'obtention des dérogations nécessaires et de la validation technique et financière du comité de programmation des financements.

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ DECIDE que l'EPTB Gardons se porte maître d'ouvrage de l'étude de stratégie d'actions sur des zones humides à fort intérêt de gestion ou de restauration,
- ➔ APPROUVE le plan de financement ci-dessus, et décider que les dépenses et les recettes correspondantes soient inscrites au budget 2022 du syndicat,
- ➔ AUTORISE le Président à effectuer la demande de financement auprès des financeurs sur la base de l'estimation financière ci-dessus,
- ➔ AUTORISE le Président à procéder au démarrage des études avant l'obtention définitive des financements et à demander les dérogations nécessaires,

- ➔ **DONNE MANDAT** au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour entreprendre toute démarche ou procédure et pour signer toutes les pièces, conventions, actes et documents nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette décision,
- ➔ **DONNE MANDAT** au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour entreprendre toute démarche et à signer tout dossier de demande d'autorisation ou de déclaration au titre du Code de l'Environnement.

**Point 11 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 01 – DM 1 -**

**Délibération n° 2022/37**

Le Président expose au Comité Syndical que, dans le cadre de l'exécution budgétaire du BP 2022, il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits.

Des virements des crédits sont nécessaires entre diverses lignes budgétaires.

D'une part les montants budgétisés sont alloués en enveloppe par opération mais dans l'enveloppe plusieurs articles comptables sont concernés par les dépenses. Lors de l'inscription budgétaire, le détail entre les diverses prestations n'est pas toujours établi, ce qui conduit à des virements de crédits en cours d'exécution budgétaire.

D'autre part, il y a lieu de prévoir des écritures sur certains articles comptables (c/773 – annulation mandats sur exercices antérieurs + c/6541 – créances admises en non valeurs + c/6574 - subventions) comptes qui ne sont pas ouverts au BP 2022.

Le détail est présenté dans le tableau en annexe

Le Comité Syndical sera appelé à délibérer pour autoriser cette décision modificative n° 01.

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ **APPROUVE** et **VALIDE** la décision modificative n° 01 présentée par le Président
- ➔ **AUTORISE** les écritures budgétaires détaillées en annexe.

1 ANNEXE

**Point 12 – LIGNE DE TRESORERIE 2022 – RENOUELEMENT**

**Délibération n° 2022/38**

Le Président rappelle à l'assemblée que l'EPTB Gardons dispose à ce jour d'une ligne de trésorerie de 400 000 € auprès de la BANQUE POSTALE.

Les conditions financières de la ligne de trésorerie actuelle (conclue en octobre 2021) sont les suivantes :

- ➔ Frais de dossiers : 400 €,
- ➔ Commission de non utilisation : environ 150 € par trimestre,
- ➔ Taux de base en octobre 2021 : 1.03% (taux fixe).

Cette ligne de trésorerie n'est actuellement pas mobilisée.

Toutefois, plusieurs opérations sont engagées et non encore conventionnées par l'Agence de l'Eau :

- ➔ Les travaux post crue sur le Gardon d'Anduze,
- ➔ Les travaux sur les atterrissements 2022,
- ➔ La restauration forestière tranche 9.

Par ailleurs, un volume d'acomptes de subventions d'environ 850 000 € est en attente d'encaissement à ce jour.

La trésorerie de l'EPTB Gardons est suffisante pour le moment mais si certains encaissements de subventions devaient être décalés, la ligne de trésorerie pourrait être nécessaire.

Le Président propose à l'assemblée de délibérer sur une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 700 000 €.

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ DONNE MANDAT au Président pour renouveler la ligne de trésorerie sur la base d'un montant de 700 000 €.
- ➔ DONNE MANDAT au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour entreprendre toute démarche ou procédure et pour signer toutes les pièces, conventions, actes et documents nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette décision.

### **Point 13 – PRESENTATION DU PROJET DE LIVRE BLEU DE L'ANEB**

**Délibération n° 2022/39**

Le Président demande au directeur de présenter ce point.

Le Directeur explique que L'ANEB travaille depuis de longs mois sur la réalisation d'un livre bleu qui vise à formaliser la vision que nos structures ont de la bonne organisation de la gestion de l'eau et de la porter auprès des parlementaires et du gouvernement pour faire évoluer la politique de l'eau nationale en ce sens

Le livre bleu s'articule autour de 15 propositions concrètes sur le territoire de l'eau, la gouvernance, le projet et le financement

| Propositions du livre bleu   | Situation sur le bassin versant des Gardons  |
|--|--|
| <b>Axe 1 - Un bassin désigné, avec une assemblée locale confortée</b>  |  |
| Des bassins de projet sur tout le territoire   | Bassin de projet déjà défini et à la bonne échelle : bassin versant des Gardons  |
| Revoir les missions des CLE (Commission Locale de l'Eau), Assemblées de l'eau mises en place sur chaque Bassin de projet       | Assemblée déjà en place : CLE des Gardons  |
| Les Comités de Bassin prennent mieux en compte le travail des CLE  | Positionnement pleinement partagé  |
| Un SAGE est l'objectif pour la planification globale sur les Bassins de projet   | Un SAGE en place – Pas d'obligation pour les territoires qui n'en n'ont pas car c'est la CLE qui déciderait du calendrier  |
| L'État soutient pleinement les CLE   | Positionnement pleinement partagé  |
| <b>Axe 2 - Un établissement public porte et coordonne la maîtrise d'ouvrage publique sur chaque bassin de projet.</b>          |  |
| Région, Département et bloc Communal peuvent mutualiser leurs compétences au sein d'un EPB                                     | Un enjeu potentiel pour un meilleur financement du hors GEMAPI notamment   |
| Une organisation en Établissements Publics de Bassin sur tout le territoire national d'ici à 2025                              | EPTB Gardons déjà organisé en ce sens  |
| Les EPTB et EPAGE relèvent du même statut juridique (Etablissement public de bassin - EPB)                                     | Positionnement pleinement partagé  |
| Les Établissements Publics de Bassin portent les PAIC (Projet d'Aménagement et d'Intérêt Commun), sur chaque Bassin de projet. | Un PAIC est une sorte de contrat de rivière qui consacre notre rôle de coordonnateur et de maître d'ouvrage. Pas d'enjeu majeur pour notre bassin (pertinent à réaliser) |
| L'État doit donner une place plus importante à l'EPB et faciliter son action   | Positionnement pleinement partagé  |
| <b>Axe 3 - Une action d'intérêt commun de bassin plus forte et pérenne grâce à un modèle financier spécifique</b>              |  |
| Des redevances adaptées aux SDAGE  | Des propositions concrètes sur le financement que nous portons depuis de nombreuses années   |
| Une amélioration des cadres de financement existants pour une planification d'intérêt commun optimisée                         |  |
| Une ressource pérenne et équitable pour l'ingénierie de planification et de coordination le cas échéant des EPB                |  |
| Un financement spécifique et territorialisé par bassin pour les PAIC   |  |
| Une expérimentation du nouveau modèle financier des EPB dès 2023 (2024 ?)  | Uniquement pour les collectivités qui le souhaitent  |

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ PRENDS ACTE de l'initiative de l'ANEB et APPROUVE le contenu pressenti du livre Bleu tel que présenté en séance.
- ➔ DONNE MANDAT au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour signer toutes les pièces, courriers et documents nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 11h15

Liste des annexes :

- Délibération 2022/30 – 1 ANNEXE
- Délibération 2022/31 – 1 ANNEXE
- Délibération 2022/34 – 1 ANNEXE
- Délibération 2022/37 – 1 ANNEXE

Le Président  
Max ROUSTAN



## ANNEXE A LA DELIBERATION .....

Etat des marchés et commandes engagés dans le cadre de la délégation au Président  
du 01/03/2022 au 2/02/2022

| Tiers                                     | Objet  | Montants TTC | Date       |
|---|--|--------------|------------|
| SARL DIGITO                               | AVENANT 2022 - CONTRAT DIGITO ASSISTANCE N° 04062015-052074 Du 01/01/2022 au 31/12/2022                            | 2 567,44 €   | 02/03/2022 |
| EMPREINTE                                 | ENGAGEMENT PROV PLAQUE INAUGURATION REMOULINS  | 4 963,20 €   | 03/03/2022 |
| SAFEGE de SUEZ CONSULTING                 | MBC 21.003 - BC 21.003/003 BC03 - 132SUROHC - ARAMON - ST JEAN DU GARD - ALES - ST GENIES                          | 13 620,00 €  | 15/03/2022 |
| CENTRE INGENIERIE AQUATIQUE ET ECOLOGIQUE | MAPA n° 2022/0018 055THEZTX - SUIVI MISE/PLACE MICROGITES BOIS +EVALUATION ECOLOGIQUE                              | 8 400,00 €   | 16/03/2022 |
| SAFEGE de SUEZ CONSULTING                 | MAPA n° 2022/0019 127DDAR - REMISE RAPPORT SUPPLEMENTAIRE Dossier d'autorisation du système d'endiguement d'ARAMON | 600,00 €     | 16/03/2022 |
| SARL TRAVAUX PUBLICS DIAZ FRERES          | MBC 20.002 - BC 20.002/010 BC10 - 155DATH - DEBROUSSAILLAGE POUR LEVE TOPO BARRAGE DE THEZIERS                     | 4 920,00 €   | 25/03/2022 |
| ACBC21010 GPT DIAZ EBE MARRON             | MBC 21.010 - BC 21.010/021 BC21 - 153ATT21 - TRAVAUX COMMUNE BRIGNON et ANDUZE                                     | 1 500,00 €   | 25/03/2022 |
| ACBC21010 GPT DIAZ EBE MARRON             | MBC 21.010 - BC 21.010/022 BC22 - 164ATT22 - DESEMBACLEMENT GORGES DU GARDON                                       | 3 906,00 €   | 28/03/2022 |
| AQUABIO                                   | M. ord. 22.001 159RPGA - ETUDE PRELABLE RESTAURATION PHYSIQUE DU GARDON EN GARDONNENQUE                            | 55 052,40 €  | 29/03/2022 |
| CHABERT GEOMETRE EXPERT Patrick           | MAPA n° 2022/0029 167REGR - OP RELOCALISATION BASSIN VERSANT GRABIEUX  | 1 800,00 €   | 30/03/2022 |
| GLOBAL GEOMATIC FRANCE                    | MAPA n° 2022/0030 141PCET - TRAITEMENT MNT COMPLEMENT (LIDAR + LEVE TER)   | 1 800,00 €   | 30/03/2022 |
| SARL DIGITO                               | ABONNEMENT ALTOSPAM 2022   | 477,90 €     | 31/03/2022 |
| POISSON SOLUBLE                           | LIVRET SUR GESTION DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DES GARDONS  | 3 399,00 €   | 01/04/2022 |
| SAS RENAULT GMD ALES                      | REPARATION TRAFIC CX-510-CQ  | 2 301,35 €   | 04/04/2022 |
| UP CHEQUE DEJEUNER                        | TITRES RESTAURANT AVRIL  | 131,46 €     | 07/04/2022 |
| SARL MATECH EQUIPEMENTS                   | FLOTTEURS ET BOUEES  | 794,08 €     | 08/04/2022 |
| SARL MICHEL EQUIPEMENT                    | PIECES DETACHEES POUR TRONCONEUSES   | 2 168,46 €   | 08/04/2022 |
| MINE DE TALENTS                           | M. ord. 22.007 176COMM - REACTUALISATION STRATEGIE COMMUNICATION ET PLAN D'ACTIONS                                 | 10 092,00 €  | 11/04/2022 |
| SAFEGE de SUEZ CONSULTING                 | M. ord. 22.006 154DACO - DOSSIER AUTORISATION DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE COMPS                                    | 35 988,00 €  | 11/04/2022 |
| SETIS                                     | M. ord. 22.005 150COMPS - MAITRISE FONCIERE SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE COMPS   | 11 912,40 €  | 11/04/2022 |
| SARL TRAVAUX PUBLICS DIAZ FRERES          | MBC 20.002 - BC 20.002/011 BC11 - 134VEGHC - ENT VEGET COMPS ARAM THEZ AND ST GE                                   | 13 740,00 €  | 13/04/2022 |
| SARL ESQUALIS IMPRIMERIE                  | MAPA n° 2022/0033 151PCAN - PANNEAU DE CHANTIER OP POST CRUE   | 108,00 €     | 13/04/2022 |
| ACBC21010 GPT DIAZ EBE MARRON             | MBC 21.010 - BC 21.010/023 BC23 - 165RFT9 - TRAVAUX COMMUNE ST ANDRE DE VALBORGNE                                  | 2 760,00 €   | 13/04/2022 |
| SARL ESQUALIS IMPRIMERIE                  | IMPRESSION INVITATION INAUGURATION PASSE A POISSON REMOULINS   | 218,40 €     | 13/04/2022 |
| SARL ESQUALIS IMPRIMERIE                  | IMPRESSION ETIQUETTE LIVRETS   | 330,00 €     | 13/04/2022 |
| ACBC21010 GPT DIAZ EBE MARRON             | MBC 21.010 - BC 21.010/024 BC24 - 128RFT7 - TRAVAUX COMMUNE UZES   | 1 500,00 €   | 14/04/2022 |
| ID2I - CANON FAC SIMILE                   | MATERIEL INFORMATIQUE VISIOCONFERENCE  | 3 035,22 €   | 20/04/2022 |
| SA DOCAPOST FAST                          | E_PARAPHEUR DOCAPOST - PARAMETRAGE FORMATION ABONNEMENT ANNUEL   | 5 628,00 €   | 21/04/2022 |
| POISSON SOLUBLE                           | FORMATION CHARGE DE MISSION COMMUNICATION SUR SITE INTERNET  | 540,00 €     | 22/04/2022 |
| BECS                                      | MAPA n° 2022/0037 164ATT21 - CSPS - TRAIT RENOUVEE DU JAPON - ATERRISSEMENTS BV - THOIRAS BRIGNON                  | 1 324,80 €   | 22/04/2022 |
| OFFICE DEPOT                              | 1 SIEGE DE BUREAU  | 214,80 €     | 25/04/2022 |
| ID2I - CANON FAC SIMILE                   | COMPLEMENT NOUVEAU PC POUR USAGE VISIOCONFERENCE   | 1 284,00 €   | 26/04/2022 |
| SARL DIGITO                               | BAKUP ASSISTANCE   | 105,00 €     | 26/04/2022 |
| SARL TRAVAUX PUBLICS DIAZ FRERES          | MAPA n° 2022/0038 133GESTOH - TRAVAUX DE GESTION OUVRAGES HYDRAULIQUES BV GARDONS                                  | 12 548,40 €  | 27/04/2022 |
| ACBC21010 GPT DIAZ EBE MARRON             | MBC 21.010 - BC 21.010/025 128RFT7 - COMMUNE ST SIFFRET  | 2 070,00 €   | 27/04/2022 |
| ACBC21010 GPT DIAZ EBE MARRON             | MBC 21.010 - BC 21.010/026 BC26 - 164ATT22 - DESEMBACLEMENT GORGES DU GARDON                                       | 894,00 €     | 27/04/2022 |
| ACBC21010 GPT DIAZ EBE MARRON             | MBC 21.010 - BC 21.010/027 BC27 - 129ATT20 - COMMUNE LA GRAND COMBE  | 25 260,00 €  | 27/04/2022 |
| ACBC21010 GPT DIAZ EBE MARRON             | MBC 21.010 - BC 21.010/028 BC28 - 164ATT22 - COMMUNE CENDRAS   | 2 928,00 €   | 27/04/2022 |
| ACBC21010 GPT DIAZ EBE MARRON             | MBC 21.010 - BC 21.010/029 BC29 - APPUI EV - COMMUNE UZES  | 858,00 €     | 27/04/2022 |
| ACBC21010 GPT DIAZ EBE MARRON             | MBC 21.010 - BC 21.010/030 BC30 - 129ATT20 - COMMUNE LA GRAND COMBE  | 7 925,76 €   | 27/04/2022 |

| Tiers  | Objet   | Montants TTC        | Date       |
|--|---|---------------------|------------|
| HYDROGEOSPHERE   | M. ord. 22.008 155DATH - LEVE TOPO ET PLANS DESSINES BARRAGE THEZIERS   | 4 459,20 €          | 28/04/2022 |
| DEHAPIOT Pierre  | MAPA n° 2022/0039 055THEZTX - TRAVAUX MICROGITES BOIS - THEZIERS  | 4 200,00 €          | 28/04/2022 |
| LES POULVARELS   | INAUGURATION PASSE A POISSONS REMOULINS   | 82,80 €             | 28/04/2022 |
| MCH22013 FARE PIT                                      | M. ord. 22.013 022INV - PROSPECTION ESPECES INVASIVES - PF22  | 12 412,80 €         | 29/04/2022 |
| SAS STAPLES DIRECT JPG                                 | ACHAT DE 12 CHAISES ATELIER EV  | 475,06 €            | 04/05/2022 |
| SAS LYRECO FRANCE                                      | DIVERS FOURNITURES ET FOURNITURES ADMINISTRATIVES   | 64,99 €             | 04/05/2022 |
| SARL ESQUALIS IMPRIMERIE                               | CARTES DE VISITE  | 265,20 €            | 09/05/2022 |
| UP CHEQUE DEJEUNER                                     | TITRES RESTAURANT MAI   | 112,68 €            | 12/05/2022 |
| EPIC BRGM BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES | 144ESO2 - convention de recherche et développement partagés relative à l'étude hydrogéologique des aquifères des alluvions du Gardons -ANNEE 2022 | 237 312,00 €        | 13/05/2022 |
| <b>Total de la sélection</b>                           |   | <b>509 050,80 €</b> |            |

# Organigramme des services

Au 1<sup>er</sup> juillet 2022

## Lionel GEORGES

*Directeur*

*Appui animation SAGE, contrat de rivière et gestion quantitative*

## Etienne RETAILLEAU

*Directeur adjoint*

## Françoise MOULIN

*Gestion du syndicat en l'absence du directeur et du directeur adjoint*

### Service ADMINISTRATION ET FINANCES

#### RESPONSABLE DE SERVICE

**Françoise MOULIN**

*Responsable  
administrative et finances*

**Majida FATA LIVIA**

*Ressources humaines,  
comptabilité, secrétariat*

**Amandine LECROART**

*Marchés publics,  
comptabilité, secrétariat*

**Frédérique PRIAD**

*Recettes liées aux financements,  
comptabilité, secrétariat*

### Service RESSOURCE EN EAU ET GOUVERNANCE

#### RESPONSABLE DE SERVICE

**Lionel GEORGES**

**François JOURDAIN**

*Chargé de mission  
Animation PGRE*

**Mathilde CHAUVEAU**

*Chargé(e) de mission  
Gestion quantitative*

**Régis NAYROLLES**

*Chargé de mission  
Qualité des eaux*

**Elisa RICHARD**

*Chargée de mission  
Outils de gestion*

**Nathalie VANHERLE**

*Chargé(e) de mission  
Communication /sensibilisation*

### Service ENTRETIEN DES COURS D'EAU

#### RESPONSABLE DE SERVICE

ET EQUIPE VERTE

**Régis NAYROLLES**  
*Gestion de l'équipe verte*

**Pierre NEGRE**

*Technicien de rivière  
Animation de territoire*

**Rénaud VAGNER**

*Technicien de rivière  
Galeizon  
et animation de territoire*

**Adonis MORALES**

*Technicien de rivière  
Animation de territoire*

### Service PREVENTION DES INONDATIONS ET MILIEUX AQUATIQUES

#### RESPONSABLE DE SERVICE

**Etienne RETAILLEAU**

*Chargé de mission inondation,  
restauration physique et PAPI*

**Hugo COULON**

*Chargé de mission  
prévention du risque inondation*

**Jean Philippe  
REYGRABELLET**

*Chargé de mission  
Milieux aquatiques*

–  
*Conseiller prévention*

#### Mise à disposition

**Alès agglomération**

*Mise à disposition de service*

*2.25 ETP pour l'entretien de cours d'eau  
et des digues dans la traversée d'Alès*

*0.9 ETP d'un ingénieur pour la gestion hydraulique sur Alès  
agglomération*

**SHVC**

*Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles  
Mise à disposition d'un agent*

*0,9 ETP pour l'entretien du Galeizon (François MOISSET)*

#### EQUIPE VERTE

**Romuald BARRE**

*Chef d'équipe*

**Xavier PRADY**

*Adjoint au chef d'équipe*

**Marc MARTIN, Sergio  
GARBIN, Martial BOYER, et  
Florent BLUM**

*Agents de l'équipe verte*

#### Mise à disposition

**Agents techniques des  
communes d'Aramon et  
Comps**

*Quelques jours par an pour la  
gestion des digues*

## Création de nouveaux ouvrages piézométriques pour le suivi des karsts Urgonien et Hettangien

### Op 173PIEZO

### Annexe à la délibération 2022/34

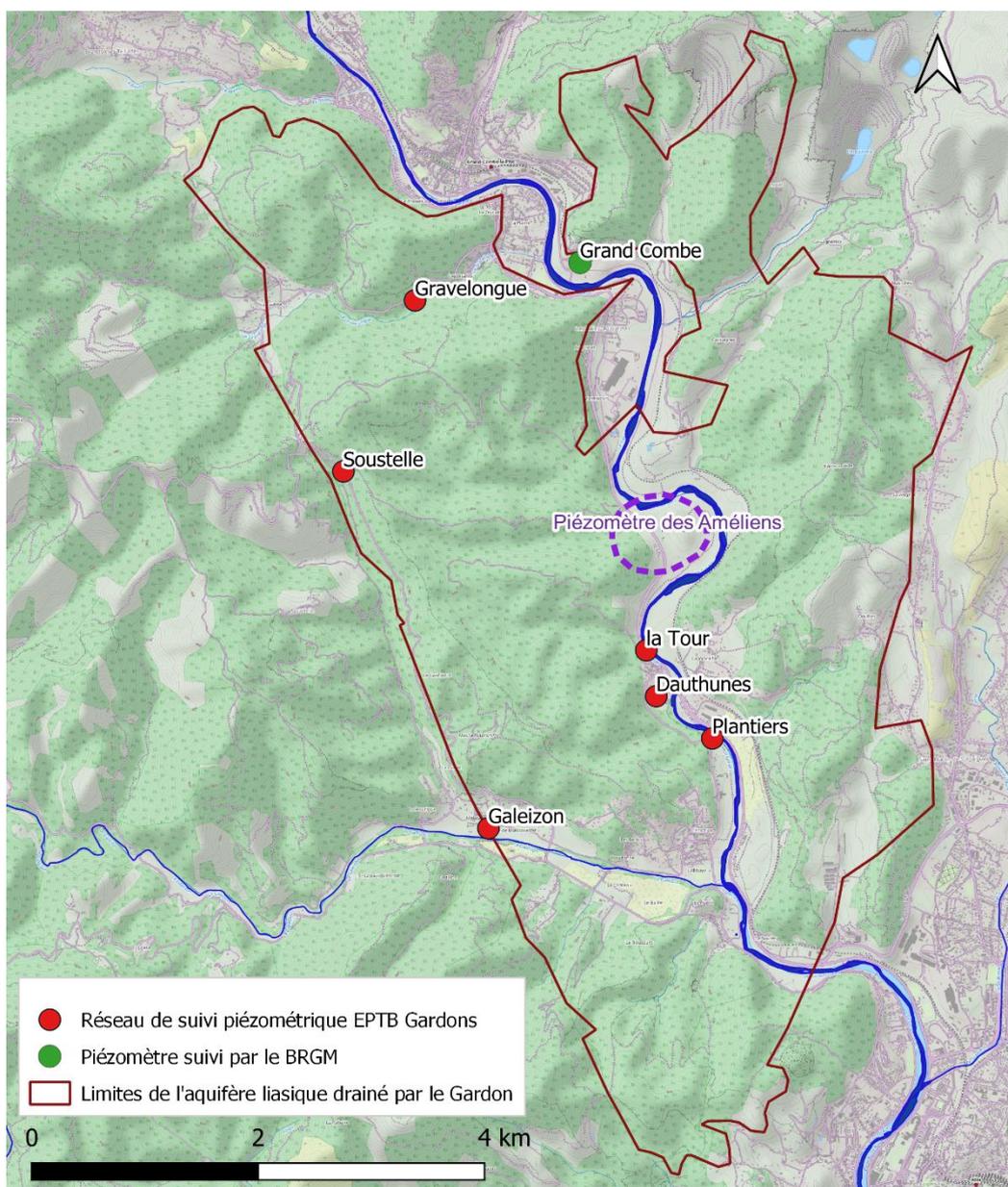


Figure 1 : Réseau piézométrique existant sur le karst Hettangien et site identifié pour la mise en place d'un nouveau piézomètre (piézomètre des Améliens)

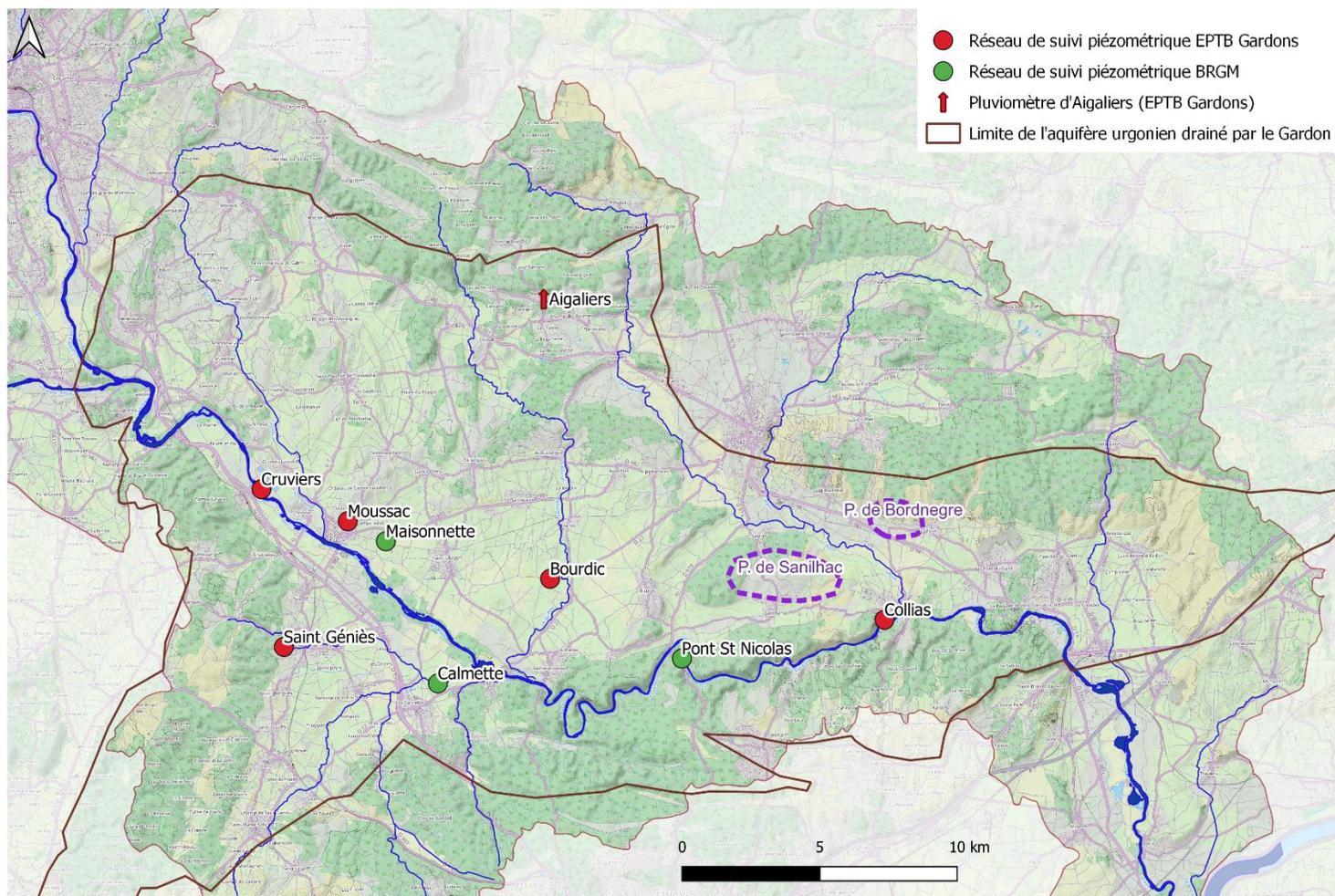


Figure 2 : Réseau piézométrique existant sur le karst Urgonien et site identifié pour la mise en place de deux nouveaux piézomètres (Sanilhac et Bordnegre)

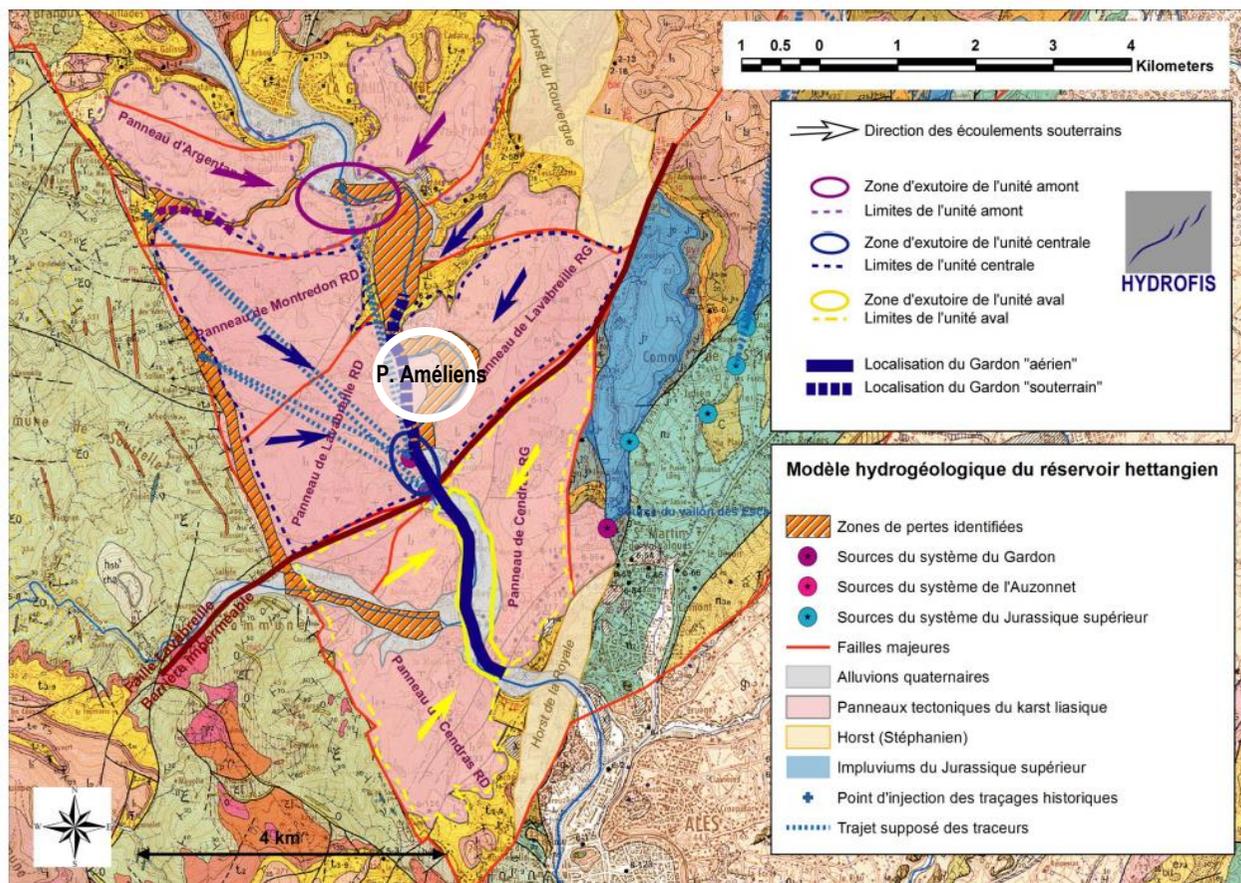


Figure 3 : Analyse hydrogéologique produite par l'étude du Karst Hettangien et localisation du site sélectionné pour la mise en place d'un nouveau piézomètre sur l'Hettangien (zone blanche)

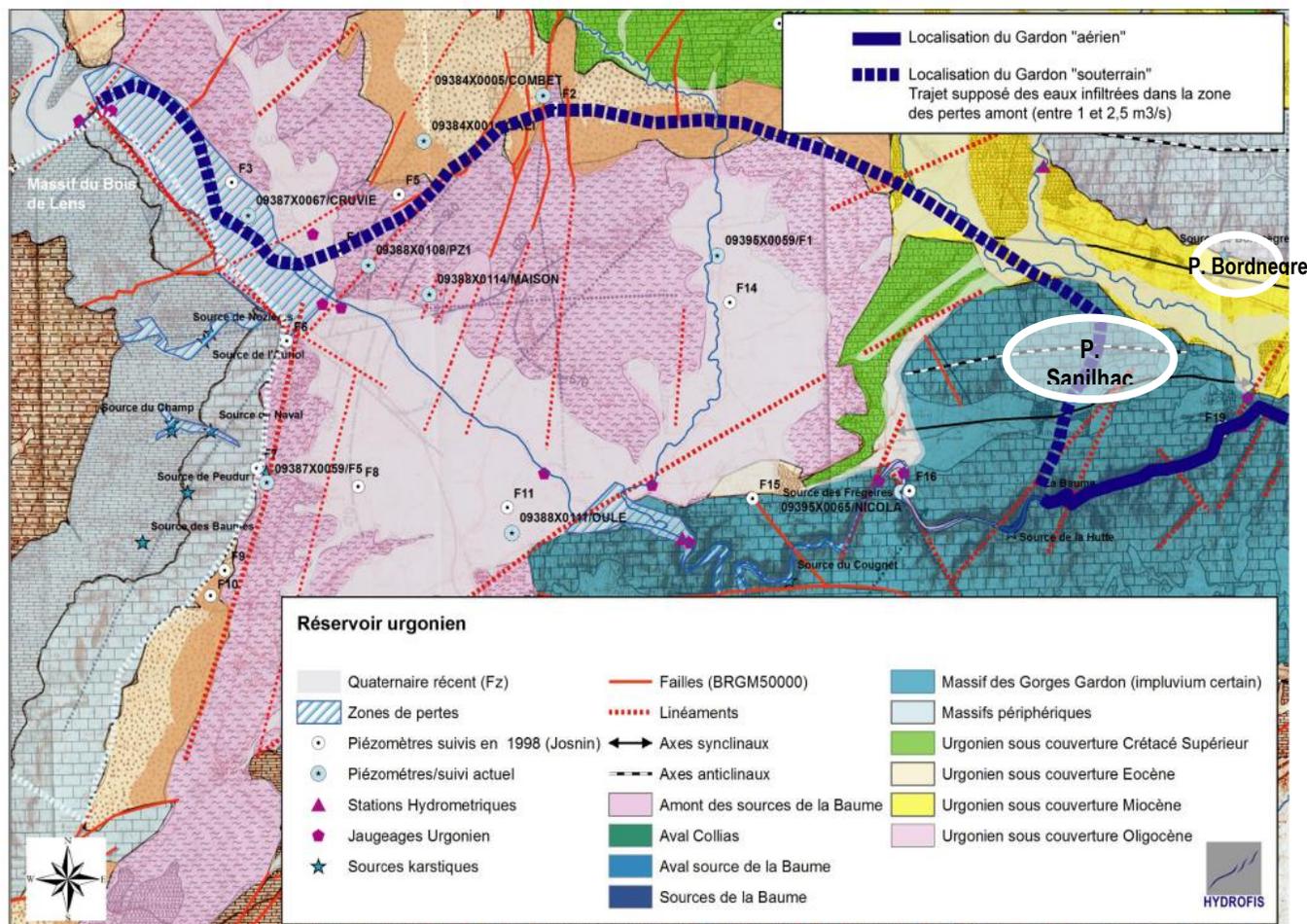


Figure 4 : Analyse hydrogéologique produite par l'étude Karst Urgonien et localisation des sites sélectionnés pour la mise en place de nouveaux piézomètres sur l'Urgonien (zones blanches)

ANNEXE à la délibération n° 2022/37  
DECISION MODIFICATIVE N° 01

| FONCTIONNEMENT |  | Détail des modifications |  |
|----------------|--|--------------------------|--|
| DEPENSES       |  |                          |  |
| c/673          | Annulation de titres sur exercices antérieurs  | 6 500,00 €               | Annulation d'un titre de 2012, émis en double pour l'opération de continuité écologique  |
| c/022          | dépenses imprévues                             | - 6 500,00 €             |  |
| c/6541         | créances admises en non valeurs                | 400,00 €                 | titres du SI du Briançon non payés avant la dissolution du syndicat, et admis en non valeur - voir délibération 2021/36  |
| c/022          | dépenses imprévues                             | - 400,00 €               |  |
| c/6288         | autres services extérieures                    | 20 000,00 €              | certaines prestations relevant des opérations de communication en cours relèvent de l'article 6288 (services) et pas de l'article 6188 sur lequel ils ont été budgétisés   |
| c/6188         | autres frais divers                            | - 20 000,00 €            |  |
| c/6228         | honoraires                                     | 20 000,00 €              | Les prestations de plusieurs opérations (restauration forestière, post crues, suivi des piezomètres ...) ont été prévues au Budget primitif sur les comptes 617 et 61524 . Toutefois certaines prestations relèvent du compte 6228 qu'il convient d'abonder par transfert de crédits |
| c/617          | études et recherche                            | - 10 000,00 €            |  |
| c/61524        | bois et forêts                                 | - 10 000,00 €            |  |
| c/022          | dépenses imprévues                             | 500,00 €                 | compensation de l'ouverture du compte 773 en recettes de fonctionnement  |
| c/6574         | subvention de fonctionnement aux               | 17 000,00 €              | subvention à l'association EMERGENCE   |
| c/022          | dépenses imprévues                             | - 17 000,00 €            |  |
| RECETTES       |  |                          |  |
| c/773          | Annulation de mandats sur exercices antérieurs | 500,00 €                 | compte à ouvrir en prévision, oublié lors de l'élaboration du budget primitif  |

| SECTION FONCTIONNEMENT |                |          |  |                |
|------------------------|----------------|----------|--|----------------|
|                        | BP 2021        | DM 1     |  | BP suite DM 1  |
| total DEPENSES         | 7 152 431,03 € | 500,00 € |  | 7 152 931,03 € |
| total RECETTES         | 7 152 431,03 € | 500,00 € |  | 7 152 931,03 € |